



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **OBJET : COMPTE DE GESTION 2018**

Vu le Compte de Gestion du budget communal présenté par le Trésorier pour l'année 2018,  
Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à  
l'exercice 2018

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif Communal et le  
Comptes de Gestion du Trésorier de Marines,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire qui présente le compte de gestion 2018 transmis à ce jour  
par le trésorier principal de Marines en charge de la gestion de la Commune. Il indique que ce  
compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en mairie.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,** déclare que le compte de gestion  
dressé pour l'année 2018 par le trésorier principal de Marines visé et certifié conforme par  
l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve, et en conséquence, décide de l'approuver.

**Et autorise** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Pour copie certifiée conforme.

Publiée le : 1 avril 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 1 avril 2019

Le Maire de La Ville certifie que la convocation  
du Conseil Municipal et le compte rendu de la  
présente délibération ont été affichés à la Mairie  
conformément aux articles L2121-11 et L2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
Le Maire,

Fait et délibéré le 27 mars 2019

Le Maire

<b>Nombre de conseillers</b>	
-En exercice:	10
-Présents :	9
-Votants :	9
-Absents :	1